

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONiteur SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 35 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La dissolution de la chambre a jeté la Hesse dans une crise. Le refus de l'impôt s'est subitement organisé et rapidement propagé. Les saisies opérées sur les contribuables récalcitrants n'ont eu d'autre effet que de montrer l'impuissance de l'autorité et l'opiniâtreté de la résistance publique. Les effets mobiliers mis à l'enchère par le fisc ne trouvent pas d'acheteur. L'électeur a procédé au coup d'Etat avant d'être sûr de son armée, et l'on dit que la Prusse est décidée à ne pas souffrir d'intervention étrangère.

L'Autriche prend de plus en plus au sérieux sa marine, et, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, il serait question, à Vienne, de créer un ministère de la marine.

Un incident orageux a marqué la séance du 14 dans les Chambres belges, M. Coomans ayant soulevé à l'improviste la grave question de l'abolition de la peine de mort.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Nous apprenons qu'une entente est en train de s'opérer entre la cour de Rome et le cabinet russe. L'empereur Alexandre se serait montré disposé à mettre fin aux souffrances de l'Eglise en Pologne, qu'il n'a connues peut être dans toute leur étendue que dans les derniers temps. Le Saint-Père, de son côté, serait prêt à exprimer sa désapprobation des agitations de la Pologne, auxquelles la religion ne sert que de prétexte. C'est ce que le Pape aurait déclaré aussi dans un bref envoyé à Vienne. Le Saint-Père approuverait complètement la lettre pastorale connue de l'évêque de Culm, qui a recommandé la concorde des nationalités au nom de la charité chrétienne. » (Constitutionnel.)

Le correspondant de Londres du *Constitutionnel* lui fait parvenir le texte des documents diplomatiques échangés entre l'Amérique et l'Europe relativement à l'affaire du *Trent*. Voici la traduction de la lettre de M. Seward à M. Mercier, représen-

tant de la France à Washington, en réponse à la note écrite le 3 décembre par M. Thouvenel.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT.

« Washington, 27 décembre 1861.

« Monsieur,
« J'ai soumis au président la copie que vous avez eu la bonté de me donner d'une dépêche qui vous a été adressée le 3 décembre courant, relativement à l'arrestation récente par le capitaine Wilkes de certaines personnes à bord du steamer le *Trent*, chargé de la malle anglaise.

« Avant de recevoir cette communication, le président avait décidé la conduite qu'il tiendrait dans une affaire qui a causé tant d'inquiétude en Europe. Cette conduite, à mon avis, rend inutile toute discussion du sujet en réponse aux commentaires de M. Thouvenel.

« Il m'est néanmoins permis de dire que M. Thouvenel ne s'est pas trompé, d'abord, en supposant que le gouvernement des Etats-Unis n'a point eu pour mobile de blesser les droits et les susceptibilités du peuple anglais, et ensuite en croyant que les Etats-Unis, par leur façon d'agir dans cette circonstance, conserveraient le rôle qu'ils ont eu si longtemps, celui de champions des principes les plus libéraux en faveur des neutres dans les guerres maritimes.

« Quand le gouvernement français aura examiné complètement les idées de notre gouvernement et celles du gouvernement britannique dans l'affaire dont il s'agit, et les aura comparées avec les idées exprimées par M. Thouvenel au nom de la France, il remarquera probablement ceci : bien que les trois puissances soient également animées d'un même désir, l'établissement de principes favorables aux droits des neutres, il n'existe cependant pas entre elles pour la manière d'appliquer ces principes l'accord que demanderait un objet aussi important.

« Le gouvernement de Etats Unis sera heureux si ce qui a donné lieu à cette correspondance peut avoir pour résultat d'assurer un accord plus défini sur la matière entre toutes les puissances maritimes.

« Vous assurerez M. Thouvenel que notre gouvernement apprécie et la franchise de ses expli-

cations, et l'esprit de bienveillance cordiale envers les Etats-Unis qui les a dictées.

« C'est un plaisir sincère pour les Etats-Unis d'échanger les assurances d'une amitié qui doit sa naissance à des souvenirs communs et regardés comme sacrés dans l'histoire des deux pays.

« Je profite de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

WILLIAM H. SEWARD.

M. Henry Mercier, etc.

La partie officielle du *Moniteur* contient le rapport suivant à l'Empereur :

Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté les tableaux du dénombrement de la population de l'Empire exécuté en vertu de votre décret du 2 mars 1861.

Le dernier dénombrement, celui de 1856, donnait, pour la population des 86 départements, le chiffre de 36,039,364.

Au 1^{er} janvier 1862, la population des 89 départements s'élève à 37,582,225 habitants (1) d'où ressort, pour la période quinquennale de 1857 à 1861, une augmentation de 1,542,861 ou 5-72 0/0.

En faisant la part des nouveaux territoires réunis à l'Empire, qui comprennent 669,059 habitants, l'augmentation effective est de 673,802 ou 1-86 0/0.

Ce résultat est satisfaisant, comparé à ceux qu'ont offerts les deux périodes quinquennales précédentes.

Ainsi, de 1846 à 1851, l'augmentation avait été de 382,684 ou 1-08 0/0.

De 1851 à 1856, elle était restée un peu au-dessous de ce chiffre (2).

(1) Ne sont pas comprises dans ce chiffre les troupes qui, au 15 mai 1861, date du recensement de la population militaire, étaient employées en Algérie, à Rome et en Syrie. Leurs effectifs réunis s'élevaient à 90,507 hommes.

(2) Le dénombrement de 1856 donnait une augmentation de 256,194 habitants seulement ; mais l'effectif des troupes de l'armée d'Orient, dont le retour en France commençait à s'effectuer, n'y avait pas été compris. Il s'élevait à 100,000 hommes environ au 15 mai 1856, jour du recensement de l'armée dans les départements, ce qui portait l'augmentation réelle à 356,194 au moins.

FEUILLETON

LA SOEUR DE CHARITÉ.

Un seul Dieu tu adoreras.

I.

La veille de Solferino, vers le soir, une dizaine de sœurs grises traversaient le camp.

Leurs vêtements poudreux, leur marche involontairement ralentie, attestaient les fatigues d'un long voyage : elles arrivaient de France.

A quelques pas en avant, l'une de ces saintes filles, qui semblait les guider, se distinguait des autres par une taille plus élevée, par un pas plus ferme et plus calme.

Ce devait être une supérieure. Elle paraissait jeune encore, et malgré sa pâleur, — une pâleur étrange, — elle était encore très-belle.

— Sœur Thérèse ! repétaient avec une pieuse vénération tous ceux qui avaient fait la campagne de Crimée. — C'est la sœur Thérèse !

Elle atteignit un monticule sur lequel causaient quelques officiers de chasseurs à pied ; ils se levèrent tous à son approche, tous ils se découvrirent.

Sœur Thérèse passa, suivie de ses compagnes.

Les officiers reformèrent leur groupe, à l'exception de deux jeunes capitaines qui restèrent debout, un peu à l'écart des autres.

Le premier, — un Breton nommé Kerkadec, — semblait en proie à une émotion étrange, et, les yeux fixés vers le tournant de la route où venait de disparaître la sœur Thérèse, il était devenu presque aussi pâle qu'elle, il demeurait immobile et comme pétrifié, avec une larme roulant sur chaque joue.

— Kerkadec ? — dit enfin son compagnon qui l'observait avec une croissante surprise, — mais, mon brave Kerkadec, qu'as-tu donc ?

— Moi, rien... rien ! — répondit-il du ton de quelqu'un qui se réveille en sursaut et qui veut garder son secret.

Mais comme se ravisant tout-à-coup : — Beaudouin, — fit-il, — tu es mon ami, n'est-ce pas ?

Pour toute réponse, Beaudouin tendit franchement la main à Kerkadec.

— Viens, — reprit celui-ci, — cherchons quelque endroit où personne ne puisse nous entendre, il faut que tu saches tout, mais toi seul... il le faut !

Déjà le Breton, de plus en plus singulièrement ému,

descendait vers la ravine au revers de laquelle s'élevait un coteau dénudé, solitaire.

La nuit approchait, déjà pailletée çà et là de quelque naissante étoile. Le ciel était d'un bleu sombre, la chaleur accablante encore. Pas un souffle d'air ; un vague et lointain murmure comparable à celui de la mer. C'était le bruit du camp qui s'endormait.

Ses tentes blanchâtres s'étendaient à perte de vue dans toutes les directions ; sur toutes les éminences on voyait se dessiner la silhouette d'une sentinelle. Parfois, un feu qui s'allumait, un roulement de tambour, le pas d'une patrouille, un cri de ralliement, le refrain d'une chanson. Tel était le tableau ; mais il y planait quelque chose de lourd, d'orageux, de sinistre... oh ! c'était bien la veille d'une bataille.

Kerkadec se laissa tomber sur un tronc d'arbre, parut un instant se recueillir et commença ainsi :

II.

Tu t'es souvent raille de mon penchant à la mélancolie, de ma tristesse. Tu ne t'en étonneras plus, lorsque je t'aurai raconté l'histoire de ma vie.

Je n'ai pas connu ma mère, elle mourut comme je venais de naître.

Le recensement de 1861 accuse une augmentation presque double.

Cette amélioration s'explique facilement, si l'on considère que la période précédente avait été marquée par des circonstances défavorables, telles que des récoltes insuffisantes et des épidémies; sous l'influence de la prospérité générale et du bien-être, la population tend à reprendre une progression normale.

Tandis que, de 1851 à 1856, 32 départements seulement étaient en progrès, en 1861 l'augmentation est constatée dans 57 départements; 29 sont en diminution contre 54 en 1856.

Les plus fortes augmentations se rencontrent dans les départements ci-après :

Seine	226,241	correspondant à	13 0/0
Nord	91,027	—	7 0/0
Rhône	36,502	—	5 0/0
Bouches-du-Rhône	33,747	—	7 0/0
Seine-et-Oise	28,894	—	5 0/0
Gironde	26,436	—	4 0/0
Loire-Inférieure	24,211	—	4 0/0
Finistère	20,752	—	3 0/0
Seine-Inférieure	20,538	—	2 0/0
Haut-Rhin	16,360	—	3 0/0
Marne	13,448	—	5 0/0
Corse	12,706	—	5 0/0

Les départements ci-après offrent les plus fortes diminutions :

Puy-de-Dôme	13,653	correspondant à	2 0/0
Creuse	8,834	—	3 0/0
Lot-et-Garonne	7,976	—	2 0/0
Cantal	7,142	—	2 0/0
Orne	6,777	—	1 0/0
Eure	6,004	—	1 0/0
Hautes-Pyrénées	5,677	—	2 0/0
Gers	5,566	—	1 0/0
Corrèze	4,864	—	1 0/0
Hautes-Alpes	4,456	—	3 0/0
Basses-Alpes	3,302	—	2 0/0

Au point de vue des circonscriptions administratives, on trouve, en 1861, une diminution de 37 dans le nombre des communes, résultant de suppressions opérées pendant la période quinquennale. Il y a, au contraire, 8 cantons en plus. Le contingent des nouveaux territoires réunis à l'Empire est de 10 arrondissements, 73 cantons et 721 communes.

Les 89 départements donnent, dans leur ensemble,

573 arrondissements;
2,938 cantons;
Et 37,510 communes.

Les résultats sommaires que je viens d'indiquer se trouvent consignés avec tous développements dans les trois états qui accompagnent le présent rapport.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien donner son approbation au décret qui les déclare authentiques, à partir du 1^{er} janvier 1862, afin qu'ils puissent servir à l'exécution des lois dont les dispositions sont basées sur les chiffres de population.

Je suis, etc.

Le ministre de l'intérieur,
F. DE PERSIGNY.

Suit le décret y annexé.

Tableau de la population de l'Empire par département.

Départements.	Nombre			Population.
	des arrondissements.	des cantons.	des communes.	
Ain	5	35	450	369,767
Aisne	5	37	836	564,597
Allier	4	28	317	356,452
Alpes (Basses-)	5	30	254	146,368
Alpes (Hautes-)	3	24	189	125,100
Alpes-Maritimes	3	25	146	194,578
Ardèche	3	31	339	388,529
Ardennes	5	31	478	329,111
Ariège	3	20	336	251,850
Aube	5	26	446	262,785
Aude	4	31	434	283,606
Aveyron	5	42	282	396,025
Bouches-d-Rhône	3	27	106	507,112
Calvados	6	37	767	480,992
Cantal	4	23	259	240,523
Charente	5	29	428	379,081
Charente-Infér.	6	40	479	481,060
Cher	3	29	290	323,393
Corrèze	3	29	286	310,118
Corse	5	62	353	252,889
Côte-d'Or	4	36	717	384,110
Côtes-du-Nord	5	48	382	628,676
Creuse	4	26	261	270,055
Dordogne	5	47	582	501,687
Doubs	4	27	639	296,280
Drôme	4	29	366	326,684
Eure	5	36	700	398,661
Eure-et-Loir	4	24	426	290,455
Finistère	5	43	284	627,304
Gard	4	39	348	422,107
Garonne (Haute-)	4	39	578	484,081
Gers	5	29	466	298,931
Gironde	6	48	547	667,193
Hérault	4	36	331	499,391
Ille-et-Vilaine	6	43	350	584,930
Indre	4	23	245	270,054
Indre-et-Loire	3	24	281	323,572
Isère	4	45	550	577,748
Jura	4	32	583	298,053
Landes	3	28	331	300,839
Loir-et-Cher	3	24	298	269,029
Loire	3	30	320	517,603
Loire (Haute-)	3	28	260	305,521
Loire-Inférieure	5	45	208	580,207
Loiret	4	31	349	352,757
Lot	3	29	315	295,542
Lot-et-Garonne	4	35	316	332,065
Lozère	3	24	193	137,367
Maine-et-Loire	5	34	376	526,012
Manche	6	48	644	591,451
Marne	5	32	667	385,498
Marne (Haute-)	3	28	550	254,413
Mayenne	3	27	274	375,163
Meurthe	5	29	714	428,643
Meuse	4	28	587	305,540
Morbihan	4	37	237	486,504
Moselle	4	27	629	446,457
Nièvre	4	25	314	332,814
Nord	7	60	660	1,303,380
Oise	4	35	700	401,417

Orne	4	36	511	423,550
Pas-de-Calais	6	43	903	724,538
Puy-de-Dôme	6	50	443	576,409
Pyrénées (Bass-)	5	40	559	436,628
Pyrénées (Haut-)	3	26	470	340,179
Pyrénées-Orient.	3	17	230	181,763
Rhin (Bas-)	4	33	542	577,574
Rhin (Haut-)	3	30	490	515,802
Rhône	2	27	258	662,493
Saône (Haute-)	3	28	583	317,183
Saône-et-Loire	5	48	583	582,137
Sarthe	4	33	389	466,155
Savoie	4	29	525	275,039
Savoie (Haute-)	4	27	309	267,496
Seine	3	28	70	1,953,660
Seine-Inférieure	5	50	759	789,988
Seine-et-Marne	5	29	527	352,312
Seine-et-Oise	6	36	684	515,073
Sèvres (Deux-)	4	31	355	328,817
Somme	5	41	832	572,646
Tarn	4	35	316	353,633
Tarn-et-Garonne	3	24	193	252,551
Var	3	27	143	315,526
Vaucluse	4	22	149	268,255
Vendée	3	30	298	395,695
Vienne	5	31	296	322,028
Vienne (Haute-)	4	27	200	319,595
Vosges	5	30	548	415,485
Yonne	5	37	483	370,306
Totaux	573	2,928	37,510	37,382,225

Le Figaro ayant donné sur la chute de Gaétana des détails assez intéressants, nous en reproduisons le compte-rendu en l'abrégant un peu :

On commence. Applaudissements adressés aux acteurs en scène. On entend mal l'exposition de la pièce, cependant on entend. De temps à autre les sifflets éclatent, les plaisanteries se succèdent et les acteurs poursuivent leurs rôles. Tout le premier acte se traîne ainsi. Chaque entrée d'un nouvel acteur était saluée par une salve d'applaudissements, et la première parole qu'il disait accueillie par une volée de sifflets. Même tactique au second acte qu'au premier, seulement l'action devient plus chaude. Pendant l'entr'acte, on rend compte aux étudiants qui n'ont pu trouver place et qui stationnent au dehors de ce qui se passe au dedans. Le troisième acte commence, et ici la scène devient indescriptible. Tous les cris possibles sont poussés; il n'est pas d'animaux dont on n'imité le chant, les sifflets ne sont plus même assez stridents pour percer dans ce tumulte, c'est de la folie, du délire... Enfin un énorme cri retentit et l'on chante sur l'air *des lampions* : — Pas d'About! pas d'About!

Enfin, on lève la toile pour le 4^e acte et la fureur du public tourne au sérieux. Tisserant est en scène, il comprend qu'il est inutile de continuer, et, au milieu de ce tumulte effroyable, sa voix ne pouvant être entendue, il demande par gestes si l'on veut que l'on baisse la toile. Un applaudissement frénétique accueille cette proposition muette, mais mimique, et pendant que le rideau tombe lentement, des loges au paradis, de l'orchestre au parterre, chacun se lève, et debout, chapeaux et mouchoirs à la main, salue la chute de la toile!... Les acteurs! crie-t-on alors de toute part, comme pour bien définir encore le caractère de la protestation, les acteurs!

J'avais dix ans tout au plus, lorsque mon père alla la rejoindre.

Ces choses-là ne vous font pas l'humeur gaie, vois-tu bien!

Un de mes oncles fut mon tuteur; c'était un vieux célibataire, assez égoïste, et qui n'aimait pas les enfants.

Par bonheur, nous avions pour voisin, à St-Malo, un digne maître pilote, dont la famille était nombreuse et la maison franchement hospitalière.

Le père Penhoël, — c'était son nom, — avait quatre fils et une fille.

L'aîné des garçons n'avait guère plus de quinze ans; les deux suivants étaient à peu près de mon âge. Quant à la fillette, une année de moins que moi, une année de plus que le dernier de ses frères qui, de nom comme de fait, était le Benjamin de la famille.

Dès le matin, j'allais chez les Penhoël, et n'en revenais guère que le soir. J'étais pour ainsi dire comme un sixième enfant de la maison: moi aussi, j'appelais Yvonne ma sœur.

Yvonne, c'était la fille du pilote.

Quelles bonnes et joyeuses parties nous faisons dans sa vieille maison en bois, sur les remparts ou sur la grève!... Oh! c'est pour moi comme un paradis perdu que ces souvenirs-là!

Je ne tardai pas à m'en voir exilé cependant; il me fallut entrer au collège de Rennes.

Mon tuteur venait de m'y obtenir une bourse, comme fils d'ancien militaire; cette bourse constituait pour moi tout l'héritage paternel.

Ce fut un jour de grand désespoir que celui des adieux.

Mais au bout d'une année, lorsqu'arrivèrent les vacances, quelle joie de se revoir enfin, quel bonheur de passer un mois tous ensemble, un mois comme ceux d'autrefois!

Il est vrai que maintenant l'aîné des Penhoël, Corentin, faisait déjà son apprentissage maritime avec son père; il devait être pilote comme lui.

Quant au second, qui se nommait Gabriel, il allait entrer au petit séminaire; il était destiné à l'état ecclésiastique.

Il en serait de même pour Benjamin que pour Gabriel; de même pour Brieuc, le troisième, que pour Corentin.

Car c'était un usage immémorial, une sorte de loi parmi les Penhoël, que l'aîné fût pilote, que le second fût prêtre, et ainsi de suite des autres frères, afin que tous se dévouassent chrétiennement, les uns au service de Dieu, les autres au service des matelots.

Pour ce qui était des filles, une au moins sur deux se faisait religieuse.

Une sainte famille que celle-là, une famille vraiment bretonne.

Le jour même où Gabriel partait pour le séminaire, Corentin s'en allait en mer affronter sa première tempête.

Bien que très-impressionnés tous les deux, Corentin n'avait pas peur, Gabriel ne pleurait pas.

— Chacun son devoir, — se dirent-ils en se serrant la main.

A la fin des vacances suivantes, une scène à peu près semblable se renouvelait entre Brieuc et Benjamin; celui-ci s'en allait avec le séminariste Gabriel; celui-là remplaçait comme mousse son frère Corentin, déjà devenu le matelot du père Penhoël.

Rien de touchant, je le répète, comme cette famille où chacun avait son rôle marqué d'avance, et l'acceptait avec une simplicité vraiment héroïque.

Il y avait déjà longtemps que la mère Penhoël était morte et que sa fille, bien qu'enfant encore, la remplaçait comme maîtresse de maison. Il en résulta pour elle une sorte de gravité précoce et quasiment maternelle. Au lendemain de sa première communion, Yvonne avait déjà l'air d'une femme.

et ils paraissent tous en masse, et on les accable d'applaudissements. La joie du triomphe éclate sur les visages, — un chœur extravagant sort de mille poitrines d'étudiants, qui chantent en sortant, sur l'air de Malbrough :

Gaëtana est morte,
Miron-ton, ton, ton, miron-taine;
Gaëtana est morte,
Est morte et enterrée.

On arrive sur la place, le ravissement est au comble. Chez About! chez About! dit-on de toutes parts. Et ici commence la manifestation la plus incroyable qui jamais, croyons-nous, ait été faite. Chez About! chez About!... et le chœur de *Gaëtana est morte* ouvre la marche... On se forme en colonne serrée, mais, arrivé à la rue de l'École-de-Médecine, chacun se tait; le bruit cesse; d'un commun accord on se dit qu'il faut protester avec calme et dignité.

On descend ainsi vers la Seine; de temps en temps une plaisanterie arrache quelques rires, mais des : chut! chut!... impérieux rétablissent le silence. On traverse le pont des Arts, on passe le Louvre, on atteint les rues de Rivoli, Saint-Honoré, etc., etc., la place des Victoires, le faubourg Montmartre; on passe le boulevard. On atteint enfin le passage Saulnier... Ici je renonce à décrire le vacarme effroyable qui salue la maison du poète. Le chœur est repris :

Gaëtana est morte,
Miron-ton, ton, ton, miron-taine...

Enfin les chefs de la manifestation donnent le signal du départ, on se dirige alors vers le théâtre des Variétés et devant le café que vous savez; la colonne passe en chantant, sur l'air des lampions : Pas d'About! pas d'About! — On arrive devant le Vaudeville, même démonstration. Sur la place de la Bourse on délibère un moment, mais une voix s'élève : Au Constitutionnel! Et soudain la bande se remet en marche.

Ici je m'arrête; mes jambes ne me permettant point d'aller plus loin, je regardai la colonne vociférer ses chants sous les fenêtres du *Constitutionnel*, et j'ai lieu de croire que ces messieurs rentrèrent chez eux, car je les entendis de loin s'écrier : Et maintenant, au quartier. (Figaro.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Depuis un mois, les instruments de la musique de l'École étaient en réparation, et la messe de midi, ordinairement en musique, n'était plus égayée que par la marche militaire, jouée par quelques trompettes de l'École.

Mais au 1^{er} janvier, les instruments revinrent, et dimanche dernier a eu lieu le renouvellement de la messe en musique. Une foule, plutôt de curieux que de fidèles, s'est portée vers l'église St-Nicolas. Des instruments nouveaux avaient été réunis à l'orchestre et les morceaux furent très-bien exécutés. A la sortie de la messe, le public suivit la musique, et les musiciens n'ont eu qu'à se louer de la politesse des habitants de Saumur, qui les reconduisirent jusqu'à la caserne.

A. L.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Nous avons déjà fait connaître que la famille

Je crois la voir encore, avec son costume breton, presque toujours de couleur sombre, et sa grande coiffe malouine, aussi blanche que la neige. Soit qu'elle se rendit à l'église avec une allure chaste et réservée, soit que d'un pas actif et lest elle allât aux provisions, chacun la regardait passer avec un étonnement admiratif, avec un respectueux sourire. Dans la maison, elle savait entretenir un ordre admirable, et tous ses frères lui obéissaient aveuglément, voire même le père, auquel parfois, le dimanche, elle ne craignait pas de faire un doigt de morale à l'endroit de la sobriété; c'était elle qui tenait la bourse.

Garde-toi de croire nonobstant que cette austérité de mœurs engendrait la tristesse. Loin de là, c'était un des logis les plus souriants de la ville, et lorsque les vacances nous réunissaient tous, il y régnait un patriarcal enjouement, une franche allégresse. Gabriel et Benjamin eux-mêmes oublièrent leur soutane noire, et quand parfois, tous ensemble, nous allions faire une promenade aux environs, c'était à qui s'ébattrait le plus joyeusement dans la campagne, Yvonne ne songeait plus à nous retenir ces jours-là; elle se laissait aller à l'influence expansive du grand air et du grand soleil, à la riieuse agilité de ses quinze ans!

Car elle avait déjà quinze ans, notre chère cœur

régnante d'Angleterre descendait d'une famille du Poitou par messire Alexandre DEXMIER, seigneur d'Olbreuze, dont les descendants existent encore dans notre pays. Le tableau généalogique suivant le prouve, jusqu'à la dernière évidence :

Alexandre DEXMIER, seigneur d'Olbreuze, épousa, en 1652, Jacqueline POUSSARD DE VANDRÉ.

De ce mariage sont nés sept enfants, dont ÉLÉONORE et HÉLÈNE.

Voici les descendants d'ÉLÉONORE : ÉLÉONORE, mariée, en 1664, à Georges-Guillaume, duc de Brunswick-Zell.

De ce mariage :

SOPHIE-DOROTHÉE, mariée, en 1682, à Georges-Louis de Brunswick, électeur de Hanovre, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}.

De ce mariage :

SOPHIE-DOROTHÉE, mariée, en 1706, à Frédéric-Guillaume, prince royal et depuis roi de Prusse, sous le nom de Frédéric-Guillaume I^{er}.

De ce mariage :

SOPHIE-DOROTHÉE, mariée, en 1734, à Frédéric-Guillaume, margrave de Brandebourg-Schwel.

De ce mariage :

FREDÉRIQUE-DOROTHÉE, mariée, en 1754, au duc Frédéric-Eugène, depuis duc de Wurtemberg.

De ce mariage :

SIX ENFANTS, dont MARIE-FUDOROWNA, mariée, en 1776, à Paul Petrowits, qui fut Paul I^{er}, empereur de Russie.

De ce mariage :

CINQ ENFANTS, dont les empereurs Alexandre I^{er} et Nicolas, père d'Alexandre II, empereur actuel de la Russie.

Voici les descendants d'HÉLÈNE, mariée au marquis de LESCOURS.

De ce mariage :

SIX ENFANTS, dont JEANNE, mariée à messire Jean d'Anché, seigneur de Bresse-Magne, etc. (Nous n'avons pas de renseignements suffisants sur les cinq autres enfants).

De ce mariage :

JEAN D'ANGHÉ, 2^e du nom, marié à Marie de Volvire, de la branche des marquis de Ruffec. On ignore s'il y eut d'autres enfants.

De ce mariage :

MARIE-JEANNE D'ANCHÉ, mariée, à St-Martin-Lars en 1747, à Emmanuel-François, marquis de

Yvonne : c'était une belle et grande fille, à la taille gracieuse et svelte, aux traits réguliers comme ceux d'une madone, aux yeux noirs et rêveurs, à l'angélique sourire.

Que te dirai-je de plus, ami ? Je l'aimais... dans notre entourage chacun nous croyait destinés l'un à l'autre.

Je terminai enfin mes études; mon tuteur, sans aucun avertissement, me fit entrer chez un armateur en qualité de commis.

— Comporte-toi bien, me dit-il. Grâce à mon héritage tu lui succéderas un jour.

J'avais craint qu'il ne m'éloignât de St-Malo. Je m'empressai d'aller communiquer cette bonne nouvelle à mes amis.

— Bravo ! — s'écrièrent d'une même voix les quatre frères, — nous ne nous quitterons plus maintenant !

Quant au vieux pilote, il me serra cordialement les mains, il m'appela son fils.

— Je suis bien contente, — me dit Yvonne avec une larme de joie dans les yeux.

Oh ! tout semblait me sourire ce soir-là, je me croyais assuré d'un avenir heureux.

Comme on se trompe, pourtant... comme on se trompe !

(La suit. au prochain numéro.)

Lambertye, enterrée dans l'église d'Usson, près Poitiers.

De ce mariage :

JOSEPH-EMMANUEL-AUGUSTE-FRANÇOIS, marquis de Lambertye, marié, en 1778, à Susanne-Victoire Fanouil.

De ce mariage :

Trois filles, dont une encore existante, et ayant toutes les trois des descendants.

Il résulte de cette généalogie que les empereurs Alexandre I^{er} et Nicolas, père d'Alexandre II, empereurs de Russie, descendent de la même famille, dont il existe encore des représentants dans nos contrées. C'est aussi un fait historique assez remarquable pour être relevé. Nous garantissons, du reste, l'exactitude de cette filiation, qui a été reconnue en 1794, par la cour d'Angleterre; au profit du dernier marquis de Lambertye (branche de St-Martin-Lars).

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Liste électorale. Révision de 1862.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés que le tableau contenant les additions et retranchements faits par le Maire à la liste électorale de la Commune est déposé au secrétariat de la mairie, et sera communiqué à tout requérant jusqu'au 25 janvier courant, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Pendant ce délai, les demandes en inscription ou en radiation seront reçues à la mairie pour être jugées conformément à la loi.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 janvier 1862.

Le Maire, Signé : LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur.

Prévient ses administrés, que le rôle des patentes pour l'année 1862, rendu exécutoire par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, du 2 janvier courant, est déposé chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, chargé d'en faire le recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il y est porté.

Les réclamations de toute nature seront reçues à la sous-préfecture, pendant trois mois, à partir de la présente publication, et les personnes qui en auront formées, ne pourront sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus, ou à échoir pendant l'instruction de ces réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur le 15 janvier 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif, LOUVET.

Pour fait-divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

New-York, le 5 janvier. — MM. Mason et Slidell, ainsi que leurs secrétaires, se sont embarqués, le premier janvier, à Providence-Town, à bord du steamer anglais le *Rinaldo*, pour l'Angleterre. Leur départ n'a causé aucune impression, bien que l'opinion publique continue à se montrer inquiète au sujet des rapports du gouvernement fédéral avec l'Angleterre; le langage belliqueux de la presse anglaise, ainsi que les préparatifs de guerre de la Grande-Bretagne, faisant prévaloir l'idée que cette puissance pourrait tirer prétexte sous peu, soit du blocus, soit de ce que des bâtiments ont été coulés dans les ports du Sud, pour faire la guerre à l'Amérique.

Une reconnaissance des fédéraux qui occupent Beaufort a été poussée jusqu'à quinze milles de Charleston. Le bruit court que le steamer anglais le *Gladiator*, chargé d'armes, a forcé le blocus.

Rome, 14 janvier. — Le Saint-Père, en annonçant aux cardinaux que la Russie consentait au rétablissement de la nonciature apostolique à Saint-Pétersbourg, a dit : « Je veux espérer que cette première concession de l'empereur de Russie sera le signal d'autres encore en faveur de l'infortunée nation polonaise. »

Le Pape demande à l'empereur Alexandre la mise en liberté des prêtres détenus à la citadelle de Varsovie et le retour de ceux qui ont été envoyés en Sibérie. — Havas.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (554)

TAXE DU PAIN du 16 Janvier.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes 24 c. 16 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes 21 c. 66 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes 19 c. 16 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon

leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

BOURSE DU 14 JANVIER

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 68 95
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 10.

BOURSE DU 15 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 69 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 97 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JEANNOTY.

Le sieur Joachim Jeannoty, marchand de comestibles, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, a été déclaré en état de faillite ouverte par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 13 janvier 1862. M. Gustave de Fosa été nommé juge commissaire de la faillite, et M. Cormery, agent d'affaires à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le vendredi 17 janvier 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur JOACHIM JEANNOTY, marchand d'oranges à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. CORMERY, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, linge, buffet, chaises, tables, glaces, bœufs, bonbons, verreries diverses, comptoirs, rayons, balances, étagères, batterie de cuisine et d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre de M. COURTOIS, directeur de

L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,

8, rue Rochechouart, à Paris,

Sur le prix du 1^{er} volume, le souscripteur recevra successivement toutes les livraisons du 1^{er} volume de cet ouvrage,

VERITABLE MONUMENT NATIONAL

Elevé à toutes les GLOIRES de la FRANCE.

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de musique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

TRAITÉ DE L'AMÉLIORATION DES LIQUIDES

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigres, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc., 1 vol. grand in-18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres-poste à 20 c., à M. LEBEUF, quai Saint-Michel, 23, à Paris.

Etude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

BONNE FERME

De 50 hectares de terres et prés,

A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6,000 francs pour monter la ferme de bestiaux.

S'adresser audit M^e BIERMANT.

A CÉDER

Pour cause de décès,

Un Fonds de Perruquier,

Situé à Saumur, Porte-du-Bourg.

Une très-belle clientèle est attachée à cette maison.

S'adresser à M^{me} V^e FAUCHEREAU.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Changement de Domicile.

M^{me} BEAUDOUX a transporté son magasin de modes de la rue Saint-Jean, n^o 59, même rue, n^o 40, ancienne maison Pasquier. (47)

ODONTINE
ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'*Odontine* et l'*Elixir odontalgique* BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

LE MONDE MUSICAL

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE, PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, Sous la direction de M. G. Bazzoni, ancien maître du Théâtre-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 15 décembre contient la *ROSÉE DU DÉSERT*, réverie pour piano, par Th. DUBOIS, grand-prix de Rome.

PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL :

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.

Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie : Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C^e;

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR,

57, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28,

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1,000 fr. — PIANOS DE COMMANDE de 1,000 à 2,000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2,000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACK, de Trèves, breveté en France et à l'étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE: — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.

Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.

On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,